

**FICHE FORMATION**  
**CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance**  
**BAFA stage de base – SST**  
**RNCP 38565 valable 31/12/2028**  
**Date de début des parcours certifiant : 01/01/2024**  
**Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse**

<b>Intitulé de l'action</b>	CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance : Matières Professionnelles BAFA stage de base et SST
<b>Public concerné</b>	Pré-requis : diplôme de niveau 3 au minimum Individuels payants <b>éligible CPF</b> Salariés : <b>contrat d'apprentissage</b> , contrat de professionnalisation et autres salariés Demandeurs d'emploi Nombre de places : 16
<b>Conditions d'entrée</b>	Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (BEP, CAP) au minimum. Avoir plus de 18 ans en 2025, au moment de passer l'examen. Accessible aux personnes en situation de handicap Possibilité d'entrées et sorties échelonnées. Possibilité de valider par bloc(s) de compétence(s) Entretien de positionnement
<b>Catégorie d'action</b>	Qualification de niveau III
<b>Responsable et animateur</b>	Directrice : Mahamdi Wacylla Responsables Formation : Christelle BOLE RICHARD
<b>Présentation générale</b>	Formation qui se déroule sur un an en alternance entre la MFR et le terrain professionnel. 14 semaines en entreprise doivent avoir été effectuées avant mars 2026) sont consacrées à l'acquisition des compétences en entreprise et 10 semaines de formation à la MFR. Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance est un professionnel de l'accueil et de la garde des enfants de moins de 6 ans. Soucieux de répondre à leurs besoins fondamentaux, il réalise des activités de soins quotidiens (préparation de repas, soins d'hygiène) et des activités d'éveil contribuant à leur développement affectif et intellectuel et à leur autonomie. Il assure également l'entretien des locaux et des équipements. En tant que titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance vous pourrez intégrer 3 types de lieux d'accueil : les EAJE (crèches, micro-crèche, ou haltes garderies), le domicile des parents ou de l'assistante maternelle, les MAM (Maisons d'assistante maternelle), les écoles maternelles, les périscolaires et accueil de loisirs

MAISON FAMILIALE RURALE PONTARLIER  
20 rue des Granges  
25 300 PONTARLIER  
03.81.39.17.04.  
mfr.pontarlier@mfr.asso.fr  
<http://www.mfr-pontarlier.com>



	.....
--	-------



<p><b>Objectifs</b></p>	<p>A l'issue de la formation, le titulaire du CAP AEPE est capable d'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>une fonction de communication</u> : accueil des enfants, relations avec les parents, les enseignants, les services municipaux,</li> <li>- <u>une fonction éducative</u> : apprentissage des règles de vie collective, aide à l'acquisition de l'autonomie, aide au développement affectif, intellectuel et sensoriel par la parole, le chant, le jeu,</li> <li>- <u>une fonction d'exécution</u> : soins, hygiène corporelle, aide à la prise de repas, entretien courant des locaux, aménagement de l'espace,</li> <li>- <u>une fonction d'organisation</u> : organisation des activités définies par l'enseignant dans une école maternelle ou accueil loisirs, gestion des stocks matériels et produits.</li> <li>-</li> </ul>
<p><b>Contenu et Méthodes</b></p>	<p><b><u>La formation à la MFR : 350h</u></b>          Des temps de gestion de l'alternance sont mis en place à chaque semaine pour faire le lien avec l'entreprise. Chaque session de formation est construite autour d'une ou plusieurs compétences professionnelles qui constituent le fil rouge de semaine.</p> <p><b><u>La formation en distanciel : 50h</u></b>          En complément du temps de formation présentiel, la MFR met en place un suivi à distance au travers des outils pédagogiques suivants : plateforme en ligne – discord ou assimilé – classe virtuelle - etc</p> <p><b><u>La formation en milieu professionnel</u></b>          Des périodes en entreprise : au minimum 14 semaines avant mi-mars 2025 (des semaines auprès des 0-3 ans et des semaines auprès des 3-6 ans)/en fonction de l'expérience et du statut de l'apprenant.</p>
<p><b>Compétences / Capacités professionnelles visées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter une posture professionnelle adaptée</li> <li>- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant, et coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement</li> <li>- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant, et proposer des conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation</li> <li>- Organiser son action notamment en tant qu'assistante maternelle (planification, organisation, conditions de travail...)</li> <li>- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle et accompagner l'enfant dans ses apprentissages et développement</li> <li>- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant et les mesures de sécurité</li> <li>- Réaliser les soins du quotidien</li> <li>- Veiller à un environnement et des conditions d'exercice respectant les protocoles d'hygiène et de sécurité</li> <li>- Elaborer des repas</li> <li>- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant</li> <li>- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant et remise en état des locaux</li> </ul>

	- Elaborer son projet professionnel
<b>Modalités pédagogiques</b>	<p>Cours en présentiels et distanciels          Prise en compte des projets personnels          Suivi individualisé, accompagnement dans l'écriture des fiches et la recherche de stage/contrat          Visites de structures / Intervention de professionnels          Partage des connaissances, travaux de groupe          Construction de supports de communication, jeux de rôle, mises en situation          Cas concrets - Séances pratiques- analyse de pratique          Evaluations en cours de formation          Créations de projets avec des publics extérieurs          Bilans, régulation</p>
<b>Modalité d'acquisition de la certification</b>	<p>- Blocs de compétences :          EP1 Accompagner le développement du jeune enfant          EP2 Exercer son activité en accueil collectif          EP3 Exercer son activité en accueil individuel</p> <p>- Épreuves terminales :          EP1 : oral sur 2 fiches réalisées (0-3 ans + Présentation d'un chef d'œuvre          EP2 : écrit (1h30)          EP3 : oral sur réalisation d'un projet d'accueil (2h)          PSE : prévention santé environnement (écrit 1h)</p> <p><i>* dispense des matières générales pour les personnes justifiant déjà d'un niveau III.          * dispense PSE pour les personnes ayant validé un cap, bep, baccalauréat professionnel          * BAFA : le stage de base est intégré dans la formation CAP AEPE, à vous d'effectuer par la suite le stage pratique et le stage de perfectionnement (celui-ci reste à votre charge) pour valider votre BAFA.          * certification SST (Sauveteur Secouriste du Travail).</i></p>
<b>Durée &amp; Dates</b>	<p>Durée en centre : 400 heures          Durée en entreprise : 1420 heures (pour un contrat de 12 mois)          DUREE TOTALE : possibilité de signer un contrat d'apprentissage sur 10-11-12 mois          Début le 01/09/2026 au 10/07/2027</p>
<b>Lieu</b>	MFR PONTARLIER – 20 rue des Granges 25 300 Pontarlier
<b>Coût par participant</b>	<p>Frais d'inscription et d'adhésion : 18€.</p> <p><u>Individuels payants, demandeurs d'emploi</u> : nous contacter (hors frais pour la restauration et l'hébergement) - Eligible CPF</p> <p>Pour les <u>apprentis</u> : prise en charge des coûts pédagogiques, d'une partie de la demi-pension, internat, et une aide au permis de conduire (sous conditions : nous consulter).          Eligible CPF</p>

<b>Suivi de l'action</b>	<p>Emargement des stagiaires et des formateurs                  Attestation d'entrée et de fin de formation                  Bilans en entreprise                  Carnet de liaison</p>																														
<b>Evaluation de l'action</b>	<p>Evaluation de la prestation de formation « à chaud » (bilan en fin de semaine lors des sessions en centre de formation)                  Evaluation de l'action (questionnaire de satisfaction des participants)                  Evaluation sur le degré d'acquisition des compétences (évaluations des compétences, livret de compétences, mise en œuvre d'un livret de suivi avec appréciations en entreprise)                  Evaluation de l'action par les maîtres de stage et d'apprentissage au travers un questionnaire en milieu et fin de parcours.</p>																														
<b>Indicateurs de performance</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Formation CAP AEPE (ex CAP Petite Enfance)</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux de rupture (en %)</td> <td>14</td> <td>18.75</td> <td>16.66</td> <td>26.66</td> </tr> <tr> <td>Taux de réussite (en %)</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Taux de satisfaction (en %)</td> <td>92</td> <td>94</td> <td>100</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Taux de poursuite en formation (en %)</td> <td>6</td> <td>23.07</td> <td>16.66</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Taux insertion professionnelle (en %)</td> <td>94</td> <td>76.92</td> <td>83.34</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Formation CAP AEPE (ex CAP Petite Enfance)	2022	2023	2024	2025	Taux de rupture (en %)	14	18.75	16.66	26.66	Taux de réussite (en %)	100	100	100	100	Taux de satisfaction (en %)	92	94	100	100	Taux de poursuite en formation (en %)	6	23.07	16.66	0	Taux insertion professionnelle (en %)	94	76.92	83.34	100
Formation CAP AEPE (ex CAP Petite Enfance)	2022	2023	2024	2025																											
Taux de rupture (en %)	14	18.75	16.66	26.66																											
Taux de réussite (en %)	100	100	100	100																											
Taux de satisfaction (en %)	92	94	100	100																											
Taux de poursuite en formation (en %)	6	23.07	16.66	0																											
Taux insertion professionnelle (en %)	94	76.92	83.34	100																											
<b>Poursuite</b>	<p>Comme la formation ouvre immédiatement sur l'emploi, vous pouvez décider de vous insérer directement dans la vie professionnelle</p> <p>Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance peut être une première étape qui vous ouvre les portes des :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concours d'ATSEM, si vous souhaitez devenir fonctionnaire et travailler en école maternelle</li> <li>- Entrée en école d'auxiliaire de puériculture. Titulaire d'un CAP Accompagnant Educatif Petite enfance, vous êtes dispensé de l'épreuve écrite</li> <li>- Bac pro SAPAT ou ASSP Le titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite enfance intègre directement une première professionnelle.</li> </ul>																														